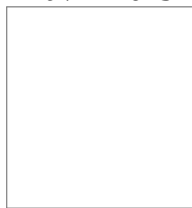


**Observations de Mr Jacky BONNEMAINS,
Directeur de l'association ROBIN DES BOIS
reçues le 11 avril 2019 à 14h14
concernant l'enquête publique CIDEME - DOUCHY-LES-MINES**

11 avril 2019



Destinataire : Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Copie à : Monsieur le directeur de la DREAL Hauts-de-France, Monsieur le maire de Douchy-les-Mines

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

En tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, Robin des Bois tient par la présente à exprimer ses vives réserves sur le projet d'augmentation de capacité de l'incinérateur de Douchy-les-Mines.

Nous nous étonnons en particulier que les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) soient évacués en mines de sel en Allemagne sans que les risques de ce stockage géologique soient évoqués et évalués et sans que des solutions alternatives dans la région Hauts-de-France soient envisagées. Il s'agit là d'une exportation de déchets dangereux à laquelle les autorités compétentes en France et en Allemagne sont susceptibles un jour ou l'autre de s'opposer. Le tonnage de ces déchets et les pollutions induites par le transport routier vers l'Allemagne ne sont pas quantifiés. En première approche le tonnage pourrait dépasser 10.000 tonnes par an et nécessité des dizaines de voyage.

D'autre part, les flux supplémentaires de polluants atmosphériques en phase d'exploitation après l'extension ne sont pas évalués notamment en ce qui concerne les dioxines et les furanes dont la présence excessive dans les milieux urbains naturels et agricoles autour de Douchy-les-Mines est déjà attestée.

Les origines exactes des déchets non dangereux et dangereux motivant cette demande d'extension ne sont pas mentionnées dans le détail.

Connaissant les risques sanitaires et environnementaux auxquels les populations riveraines, les cheptels agricoles, les cultures, les potagers et les poulaillers familiaux peuvent être exposés de par ces activités continues d'incinération, il nous paraît souhaitable de sursoir à un avis favorable et de demander à l'exploitant des informations, des éclaircissements et des garanties supplémentaires. Toute décision favorable précipitée serait porteuse d'insécurité juridique d'autant que le plan régional de prévention et de gestion des déchets est en cours de rédaction.

En vous remerciant de votre attention,

Jacky Bonnemains, Directeur de Robin des Bois.

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

Depuis 1985 / Since 1985

tel: +33 (0)1 48 04 09 36 - fax: +33 (0)1 48 04 56 41

www.robindesbois.org

[Twitter](#) | [Facebook](#)